

Poitiers, 13 septembre 2010

Objet : Modification des épreuves écrites de l'agrégation externe d'histoire.

Chère collègue, cher collègue,

Lors d'une récente réunion des directoires des jurys des agrégations externes d'histoire, de géographie et du Capes d'histoire-géographie, les présidents et vice-présidents des jurys des deux agrégations ont décidé de proroger d'une année les questions d'histoire qui auraient du être remplacées à compter de la session 2012. **En conséquence, à l'agrégation externe d'histoire, les deux questions d'histoire ancienne et d'histoire contemporaine sont maintenues en 2011 et 2012.**

Cette disposition envisagée par le jury de l'agrégation externe d'histoire en juillet 2010 a été décidée afin de favoriser le maintien d'une forte articulation entre les différents concours nationaux de recrutement des professeurs d'histoire et de géographie. En prolongeant d'une année le temps de présence des questions mises au programme, le jury entend répondre aux attentes légitimes des étudiants de master désireux de pouvoir concourir au Capes externe d'histoire-géographie et à l'agrégation externe d'histoire.

Il entend également répondre aux craintes exprimées par l'ensemble de la communauté universitaire devant un risque de dissociation des deux concours, ce qui pourrait entraîner une réduction du nombre des universités proposant une préparation à l'agrégation à leurs étudiants.

Le jury, très attaché au recrutement d'agrégé(e)s issu(e)s du plus grand nombre possible d'universités, a arrêté une décision qui ne peut que conforter le caractère national du concours, sans en altérer la teneur et le haut degré d'exigence scientifique.

Le jury, à l'écoute des enseignants chercheurs très investis dans la formation des étudiants et la préparation des candidats aux concours, lancera au début de l'année universitaire 2011-2012 une large consultation auprès des collègues afin de tirer les premiers enseignements de sa décision. D'ici à cette échéance, il prêtera la plus grande attention aux points de vue relatifs à cette disposition appliquée en 2012 et qui lui seront adressés.

Veillez agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de mes sentiments sincèrement dévoués.

Michel Cassan
Professeur à l'Université de Poitiers
Président du jury de l'agrégation externe d'histoire
Michel.cassan0734@orange.fr